

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 24 juin 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **30 juin 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 3

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 16

Nombre de conseillers suppléés : 1

### **ETAIENT PRÉSENTS :**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Géraud DELPUECH, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Jean-Paul NICOLAS, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

### **ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Bernadette GINEZ (représentée par Daniel FLORY), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Louis ESTEVES (représenté par Philippe FABRE), Christian FRICOT (représenté par Mireille LABORIE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Philippe MAURS (représenté par Jean-François BARRIER), Maxime MURATET (représenté par Véronique VISY), Christophe PESTRINAUX (représenté par Philippe COUDERC), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Jean-Louis VIDAL (représenté par Thierry CRUEGHE)

### **ETAIENT ABSENT(E)S :**

Yves ALEXANDRE, Chloé MOLES, Philippe SENAUD

**Monsieur Sébastien PRAT** a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2025\_115 : TOURISME / SENTIER DE RANDONNÉE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE - ITINÉRAIRE DE RANDONNÉE DU PUY COURNY - EXTENSION**

### **Rapporteur : Madame Maryline MONTEILLET**

Considérant la compétence de l'Agglomération en matière d'itinéraires de randonnées d'intérêt communautaire dont la liste est rattachée en annexe ;

Considérant le rôle de l'Agglomération concernant la gestion de ces itinéraires de randonnée ;

Considérant que le sentier du Puy Courny est un sentier de randonnée d'intérêt communautaire ;

L'itinéraire actuel du Puy Courny permettait jusqu'à présent de se rendre au sommet du Puy Courny depuis l'Avenue Aristide Briand, sans offrir la possibilité de réaliser une boucle complète.

La Commune d'Aurillac a proposé un itinéraire de promenade et de randonnée permettant désormais de boucler le parcours.

Ce nouvel itinéraire permettra de rejoindre le site du Puy Courny à partir du centre-ville. L'itinéraire empruntera ensuite la ligne de crête sur des parcelles privées, ce qui permettra de revenir au centre-ville d'Aurillac par la Rue du Bois de la Fage et ainsi de créer un circuit de promenade en boucle.

Le tracé de l'itinéraire et les parcelles concernées figurent sur le plan ci-annexé.

La Ville d'Aurillac souhaite que le nouveau tracé soit reconnu d'intérêt communautaire. À ce titre, elle demande que l'entretien, l'aménagement et le balisage de cette extension d'itinéraire soient assurés par l'Agglomération, conformément aux compétences exercées par celle-ci en matière de sentiers d'intérêt communautaire.

Dans le même temps, la Commune d'Aurillac acte la suppression du Grand Tour VTT d'Aurillac sur son territoire, cet itinéraire ancien étant aujourd'hui désuet et peu utilisé en raison de discontinuités apparues au fil des années sur les différentes communes concernées. Dès lors, l'entretien actuellement réalisé par l'Agglomération sur le circuit VTT Grand Tour d'Aurillac sur la commune ne sera plus assuré par l'intercommunalité. L'Agglomération d'Aurillac prendra en charge le débalisage de l'itinéraire.

Conformément au principe posé de ne pas créer d'itinéraires de randonnée supplémentaires à la charge de l'Agglomération, il est ainsi proposé de valider les propositions de la Ville d'Aurillac en étendant l'itinéraire du sentier du Puy Courny entretenu par l'Agglomération et en n'assurant plus l'entretien du Grand Tour VTT sur la Commune d'Aurillac.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'intégrer l'extension du Périmètre du Puy Courny dans le linéaire des sentiers entretenus par l'Agglomération ;
- de ne plus assurer, en contrepartie, l'entretien du Grand Tour VTT sur la Commune d'Aurillac ;
- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution des présentes et permettant, notamment, d'assurer l'entretien du sentier du Puy Courny étendu.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Pierre MATHONIER

Sébastien PRAT.